

Newsletter des banques domestiques



Dans cette édition:

- 22.073 Objet du Conseil fédéral. Loi sur la sécurité de l'information. Modification
- 22.082 Objet du Conseil fédéral. Allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises
- 23.3494 Mo. Sommaruga. Banques d'importance systémique. Interdire le versement de primes aux étages supérieurs de la hiérarchie
- Rencontre de réseautage de l'Intergroupe parlementaire banques domestiques

26 mai 2023

Mesdames et Messieurs,

Lors de la prochaine session d'été, le Conseil des États se penchera sur quelques objets importants pour les banques domestiques. La **modification de la loi sur la sécurité de l'information** vise à introduire une obligation de signaler les cyberattaques contre les infrastructures critiques.

La **loi sur l'allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises** est un instrument indispensable pour alléger les charges administratives des entreprises et renforcer la compétitivité de la Suisse.

Les **salaires et les rémunérations variables** des banques d'importance systémique feront également l'objet de délibérations. Les motions ont pour but de restreindre ou d'interdire les rémunérations variables des collaboratrices et collaborateurs et des membres des directions des banques et des entreprises d'importance systémique par des prescriptions plus strictes.

Et finalement un sujet qui nous est propre : Nous nous réjouissons de vous accueillir le 12 juin 2023 à l'occasion de la **rencontre de réseautage** de l'Intergroupe parlementaire banques domestiques dans la magnifique salle voûtée de la Collégiale de Berne. Nous discuterons de la reprise du Credit Suisse par l'UBS et des conséquences qui en découleront avec les dirigeants et représentants des banques domestiques dans le cadre d'un entretien, et nous vous expliquerons la position des banques domestiques à cet égard. Vous trouverez

plus de détails sur l'événement ci-dessous. Réservez d'ores et déjà la date du 12 juin 2023 !

Nous vous souhaitons une lecture stimulante ainsi qu'une session fructueuse et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Christian Hofer, Raiffeisen Suisse société coopérative

Jürg de Spindler, Association des banques régionales suisses

Michele Vono, Union des Banques Cantoniales Suisses

22.073 Objet du Conseil fédéral. Loi sur la sécurité de l'information. Modification (Inscription d'une obligation de signaler les cyberattaques contre les infrastructures critiques) [^]

Délibérations au Conseil des États le 1^{er} juin 2023

Initialement, cette intervention demandait d'introduire une obligation de signaler uniquement dans le cas de « cyberattaques ». Le Conseil national a en revanche étendu l'objet de la réglementation aux « vulnérabilités » et, contrairement aux propositions de l'économie, n'a pas précisé davantage la notion de « cyberattaque ». La CPS-E, chargée de l'examen préalable, a décidé de suivre le Conseil national par voix prépondérante de son président. Les banques domestiques soutiennent la position de la minorité de la commission (Wicki) pour les raisons suivantes : La notion de « vulnérabilité », très générale et difficile à appréhender dans le quotidien opérationnel, n'est pas adaptée à une obligation de signaler qui doit s'exercer dans l'urgence et qui est sujette à sanction. Le stockage centralisé des « vulnérabilités » n'apporte aucune valeur ajoutée car, contrairement aux « cyberattaques », il n'est pas possible de comparer les différents signalements. Outre une charge de travail importante pour les entreprises concernées, la centralisation de toutes les vulnérabilités des exploitants d'infrastructures critiques présente un risque élevé, car elle constitue une cible d'attaque lucrative.

Les banques domestiques recommandent d'accepter la proposition minoritaire Wicki. La minorité demande la suppression des vulnérabilités du projet de loi et le retour à la version du Conseil fédéral.

Selon le projet, seules les cyberattaques ayant des répercussions importantes sur le fonctionnement des infrastructures critiques doivent être réglementées. Seule de telles cyberattaques peuvent mettre en danger la protection des clients. Cela correspond également à la réglementation visant le transfert de savoir-faire. Une limitation appropriée réduit énormément la charge bureaucratique. Ce point est important, car le catalogue très large des infrastructures critiques (art. 74b P-LSI) englobe également les PME dans de nombreuses branches. La délimitation répond en outre à la position de la FINMA exprimée dans le communiqué de surveillance 5/2020. Comme tous les autres secteurs sont concernés par cette thématique au même titre que le secteur financier, cette formulation de la FINMA va au-delà du secteur financier et s'applique à toutes les entreprises et structures concernées par la réglementation. En outre, la constellation peu utile et même contre-productive de la let. c doit être remplacée par une constellation beaucoup plus appropriée, qui se concentre sur la protection des clients. Au vu de ce qui précède, les banques suisses recommandent d'adapter l'art. 73d P-LIS comme suit :

Les banques domestiques recommandent de remplacer, à la let. a, la version actuelle par la formulation « effets considérables sur le fonctionnement des infrastructures critiques concernées ». À la let. c, la version actuelle doit être remplacée par la formulation « affecte fortement la protection des clients ».

22.082 Objet du Conseil fédéral. Allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises (LACRE) [^]

Délibérations au Conseil des États le 7 juin 2023

La charge réglementaire a fortement augmenté en Suisse ces dernières années, raison pour laquelle les banques domestiques considèrent que des contre-mesures sont urgentes. Les autorités misent de plus en plus sur une réglementation détaillée plutôt que sur la prescription de principes. La LACRE vise à réduire le fardeau réglementaire qui pèse sur les entreprises et à avancer dans la dématérialisation des prestations administratives. Les banques domestiques considèrent que l'analyse et la présentation précoces des coûts de la réglementation, prévues durant le processus législatif, sont nécessaires pour accroître la transparence concernant les charges pesant sur les entreprises. Elles estiment en outre que l'administration fédérale doit être tenue d'examiner des mesures de simplification pour les entreprises et d'aménager les réglementations de manière proportionnelle.

Les banques domestiques soutiennent le projet. La LACRE est un instrument indispensable pour alléger la charge administrative des entreprises et renforcer la compétitivité de la Suisse.

Parallèlement, les banques domestiques saluent la position minoritaire Wicki, qui vise la création d'un organe indépendant de contrôle. En règle générale, l'analyse du besoin de réglementation et de l'impact de la réglementation incombe à l'unité administrative en charge du dossier. Afin d'éviter les conflits d'intérêts, les banques domestiques considèrent qu'un contrôle des coûts de la réglementation par un organe indépendant de contrôle est nécessaire. Les organes indépendants de contrôle de la réglementation établis à l'étranger se sont révélés être un moyen efficace de réduire la charge réglementaire pesant sur les entreprises.

Dans ce contexte, les banques domestiques demandent de soutenir la position minoritaire Wicki et donc la mise en place d'un organe indépendant de contrôle chargé d'évaluer la méthodologie et les résultats des analyses d'impact de la réglementation et d'évaluer les coûts de la réglementation d'un point de vue neutre.

[22.082 Allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises](#)

23.3494 Mo. Sommaruga. Banques d'importance systémique. Interdire le versement de primes aux étages supérieurs de la hiérarchie / 23.3451 Mo. Minder. Membres des organes et preneurs de risques des banques d'importance systémique. Fixer des composantes variables du salaire appropriées [^]

Les deux objets : délibérations au Conseil des États le 13 juin 2023

Les banques domestiques peuvent comprendre le débat sur les rémunérations variables. Elles estiment néanmoins que des interdictions générales et des réductions de salaire ne sont pas des solutions adéquates. Pour les banques domestiques, il est clair qu'une application judicieuse d'éléments variables du salaire doit être axée sur le succès de l'entreprise pour que les collaborateurs puissent participer au succès de l'entreprise en cas de résultat positif, ce qui est courant dans de nombreux secteurs. En cas de mauvaise année, l'entreprise réduit ou supprime la participation aux bénéfices : une *participation* aux bénéfices au sens propre du terme.

Les banques domestiques recommandent le rejet des motions.

[23.3494 Mo. Sommaruga. Banques d'importance systémique. Interdire le versement de primes aux étages supérieurs de la hiérarchie](#)

Rencontre de réseautage de l'Intergroupe parlementaire banques domestiques [^]

Lundi 12 juin 2023, dès 19h30, Berne

L'Intergroupe parlementaire banques domestiques vous invite cordialement à la rencontre de réseautage qui aura lieu le 12 juin 2023, à partir de 19h30, dans la salle voûtée de la Collégiale de Berne. Les quatre dirigeants et représentants des banques domestiques – Thomas A. Müller de Raiffeisen Suisse, Bruno Thürig de l'Union des Banques Cantonales, Markus Gyax de l'Association des banques régionales et Manuel Kunzelmann de la Banque Migros – discuteront ensemble des questions politiques actuelles concernant la crise de Credit Suisse. Au cours de la soirée, vous aurez l'occasion de vous entretenir avec des représentantes et représentants des banques domestiques. Un cocktail dînatoire avec des spécialités chaudes et froides vous permettra de vous restaurer.

Réservez d'ores et déjà la date du 12 septembre 2022 dès 19h30. La coordinatrice des banques domestiques, Madame Simone Ryan, attend votre inscription : s.ryan@vskb.ch ou tél. 061 206 66 26. Nous nous réjouissons à la perspective d'une soirée passionnante, avec vue sur le ciel nocturne bernois.

- Dès 19h30 Arrivée des invitées et invités
- 20h00 Accueil par le Conseiller aux États Pirmin Bischof, co-président de l'IPBD
- 20h05 Mot de bienvenue de Thomas A. Müller, Président de la Raiffeisen Suisse
- 20h10 Entretien commun sur des thèmes liés à la place financière par les dirigeants des banques domestiques
- 20h35 Questions du public
- 20h45 Cocktail dînatoire
- 22h30 env. Fin de la rencontre

[^]

Les « banques domestiques » regroupent la Banque Migros SA, la Raiffeisen Suisse société coopérative, l'Union des Banques Cantonales Suisses et l'Association des banques régionales suisses. Dans le cadre de la Coordination des banques domestiques (CBD), elles harmonisent leurs intérêts vis-à-vis de la politique et des autorités et s'emploient à créer des conditions-cadres favorables et efficaces pour la place financière axée sur le marché intérieur.

Impressum

Coordination des banques domestiques (CBD)

info@banquesdomestiques.ch

Comment être sûr de ne pas manquer nos courriels

Pour être sûr de recevoir nos courriels, ajoutez l'expéditeur de ce message, l'adresse **info@banquesdomestiques.ch**, à la liste des expéditeurs autorisés de votre logiciel de messagerie.

© Coordination des banques domestiques